

Synthèse éléments conférence de presse Castex 26 novembre 2020

- ⇒ Accentuer et amplifier les dispositifs de soutien
- ⇒ Aide saisonniers intermittents et travailleurs en extra, pour beaucoup d'entre eux alternants période de contrat et de chômage, à partir 1^{er} novembre garantie de ressources de 900 euros par mois jusque février 2021, pour les intermittents inscrits à Pôle Emploi.
- ⇒ Saisonniers dont saison raccourcie ou annulée ou français qui travaillaient en enchaînant contrat court ou période de chômage sont en difficulté aujourd'hui : pour répondre à cela aide exceptionnelle en direction de ceux qui ont travaillé plus de 60% du temps de 2019 mais n'ont pas pu recharger leurs droits en 2020 du fait de la crise. Cela touchera 400 000 travailleurs dont 70 000 jeunes.
- ⇒ Prolonger de la durée du confinement les droits des demandeurs d'emploi en fin de droits en novembre et décembre
- ⇒ En faire plus pour les jeunes : création de 20 000 jobs étudiants : pour les étudiants décrocheurs, contrat Crous pour 4 mois 10h par semaine (50 millions d'euros)
- ⇒ Doublement budget alloué aux Crous pour aide d'urgence à étudiants en situation de précarité et ces aides aideront 45000 jeunes supplémentaires (56 millions d'euros)
- ⇒ Lancement du plan 1 jeune 1 solution : renforcement de ce plan, avec le doublement du nombre de bénéficiaires de la garantie jeunes par rapport : 200 000 jeunes pourront en bénéficier. Ouverture de 100 000 places au lieu de 50 000 supplémentaires pour 2021, donc doublement des objectifs annoncés initialement.
- ⇒ Jeunes diplômés qui ont difficulté trouver 1^{er} emploi : triplement des moyens destination jeunes 1 jeune 1 solution. 1 millions de jeunes CDI ou CDD depuis début aout
- ⇒ Garantir à chaque jeune qui s'engage dans un parcours vers l'emploi un accompagnement, d'être conseillé et de bénéficier d'un soutien financier en fonction de ses besoins. Une aide financière sera versée pour les jeunes inscrits à Pôle emploi ou l'Apec durant le temps de la recherche d'emploi, pendant 6 mois maximum, pour un montant de 500 euros maximum en fonction des ressources du jeune.
- ⇒ Les jeunes plus en difficulté pourront bénéficier d'une aide financière en s'approchant des missions locales et bénéficiant de la garantie jeunes.